



Contestation de la hausse de la CSG

Par Anat

Bonjour,

En ma qualité de retraité, j'ai transmis un courrier en date du 29/3/2018 au Centre des Impôts de Rennes en vue de contester la hausse de 1,7 point qui m'a été imputé au titre de l'année 2018. J'ai demandé également que ma situation soit rétablie à celle qui préexistait en Décembre 2017. Dans sa réponse, La Direction Générale des Finances m'informe qu'elle ne donne pas de suite favorable « dans la mesure où il ne lui appartient pas de commenter les lois votées par l'assemblée ». J'ai l'intention de former un recours devant le Tribunal Administratif, mais ne sait pas sur quelle base je dois me fonder : sur le défaut de base légale de la décision ? « L'angle d'attaque » de cette décision me pose problème. Pourriez-vous me donner quelques éléments d'information à ce sujet ?

Je vous en remercie d'avance et vous prie de croire, Monsieur, Madame à l'expression de mes meilleurs sentiments